



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Paris, le 24 octobre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Heure d'hiver : piétons, attention !

Chaque année, au moment du passage à l'heure d'hiver, est enregistré un pic d'accidentalité et de mortalité sur la route dont les piétons sont les premières victimes. La Sécurité routière attire l'attention de tous les usagers de la route sur la nécessité de redoubler de prudence à l'occasion du changement d'heure qui interviendra le dimanche 26 octobre 2014.

Le passage à l'heure d'hiver est traditionnellement marqué par une sur-accidentalité routière des piétons à l'aube (8h-10h) et au crépuscule (17h-21h). L'arrivée de l'heure d'hiver provoque instantanément une surmortalité dans les tranches horaires de transition entre les états diurnes et nocturnes.

Pourquoi ?

L'heure d'hiver accroît la période d'obscurité aux heures de pointe, heures auxquelles les usagers de la route sont les plus nombreux et les plus fatigués. Selon l'Observatoire interministériel de la sécurité routière (ONISR), le sur-risque, lié au passage à l'heure d'hiver et à la faible luminosité qui caractérise la période de novembre à janvier, engendre une vingtaine de personnes tuées supplémentaires par mois. Ainsi, entre novembre 2012 et janvier 2013, 162 piétons sont décédés, soit en trois mois, 34,1 % de la mortalité routière « piétonne » annuelle¹. Cet effet négatif ne se réduit pas dans les jours qui suivent ce changement, mais se dissipe progressivement au cours de la période hivernale.

Piétons, optez pour le clair

Aux abords et aux centres des villes, aux heures critiques, l'éclairage des véhicules et des lampadaires ne suffit pas toujours à bien voir les piétons qui traversent. À pied, préférez des vêtements clairs, ou mieux encore, assortis de bandes rétro réfléchissantes.

¹ Source ONISR 2013 pour la période février 2012 – janvier 2013.

Automobilistes, méfiez-vous des « trous noirs »

Le soir, les automobilistes doivent redoubler de vigilance. Il leur faut ralentir et se méfier des « trous noirs », ces passages d'une zone éclairée à un espace plus sombre d'où un piéton peut surgir. Vous qui roulez, adaptez toujours votre vitesse, circulez les vitres sèches et désembuées, car les reflets masquent la présence d'un piéton et écartez-vous au moins d'un mètre des trottoirs par précaution.

Cyclistes, adoptez le gilet en toutes circonstances

En ville, les cyclistes risquent aussi de ne pas être vus par les autres usagers de la route. Cyclistes, le gilet de sécurité rétro réfléchissant est fortement recommandé en toutes circonstances. Il est obligatoire, la nuit, si vous circulez hors agglomération, et le jour, lorsque la visibilité est faible. Ne roulez pas sur les trottoirs et veillez à votre éclairage de manière à être toujours vus, y compris à double sens.

Retrouvez tous ces chiffres sur le site de la Sécurité routière :

www.securite-routiere.gouv.fr

Contact presse Sécurité routière :

Alexandra THÉRIZOL : 01 40 81 80 75 / 06 75 19 83 90